

REGLEMENT INTERIEUR

V.J.DANCE

12 RUE SERGENT BLANDAN 26500 BOURG LES VALENCE

Par la lecture de ce document, vous vous engagez à :

- Après un cours d'essai les élèves ne peuvent accéder aux cours sans avoir rendu leur dossier complet. (fiche correctement remplie, photo, attestation d'assurance, certificat ou décharge parentale), règlement cotisation **ANNUELLE (possibilité de régler en plusieurs fois mais tous les chèques devront être remis à l'inscription)**,
- **Toute inscription est définitive et non remboursable.**
- Interdiction de mettre les mains sur les miroirs
- Respect envers les professeurs, les autres danseurs et les bénévoles qui sont là pour le bon déroulement de l'école.
- Respecter le travail des élèves du cours en activité par du silence en vestiaire et à l'extérieur.
- Respecter les horaires des cours.
- Ne pas gêner le voisinage par le bruit et **les stationnements devant le portail ce qui gêne la circulation.**
- Toute absence devra être **justifiée par écrit**. Au-delà de 5 absences non justifiées exclusion du cours sans remboursement.
- Il faut un minimum de 8 personnes pour maintenir un cours dans le cas de changement en cours d'année, un regroupement avec un autre groupe peut être proposé.
- Les téléphones portables **ETEINTS** seront obligatoirement déposés en début de cours dans une caisse prévue à cet effet.
- Quand vous déposez vos enfants devant l'école de danse assurez-vous que les lieux soient ouverts, que le professeur soit bien là et qu'il n'y ait pas de contre temps.
- Chaque règlement : achat de vêtement de danse, boum, location costume... se feront **à l'avance par chèque à L'ORDRE V..DANCE ou espèce dans une enveloppe (même usagée)** avec nom de l'élève et descriptif du règlement pour ne pas perturber les cours et pour faciliter la comptabilité. Des enveloppes sont à votre disposition à l'accueil
- Pour le spectacle de fin d'année il y aura une location de costume de 13€ par costume suivi d'un forfait dégressif pour plusieurs costumes.
- Pas de cours pendant les vacances scolaires
- **Le V J Dance décline toutes responsabilités en cas de vol**
- Seul le VJD est autorisé à publier des vidéos des chorégraphies de notre école et des intervenants (droit d'auteur des chorégraphies ainsi que le droit à l'image) elles pourront être partagées par la suite.
- **Tenue de danse**

- **Tenue de danse obligatoire imposée et cheveux attachés.**
Tous les cours enfants Modern jazz, -contemporain et classique ont une tenue obligatoire imposée par le professeur pour que tous nos petits danseurs et danseuses soient à égalité (une commande groupée se fait en début d'année **n'achetez rien à l'avance.**)
Tous les cours ados et adultes tenue libre près du corps
- **POUR STREET JAZZ** tenue libre et baskets propres ET **TALONS** tenue libre